

PROCES - VERBAL 3/2018

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 25 AVRIL 2018 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 21 mars 2018	2
1. Communications	3
1.1. Communications du Bureau	3
1.1.1. Représentations et invitations	3
1.2. Communications de la Municipalité	3
2. Ordre du jour	4
2.1. Assermentation de M. Olivier VELUZ en remplacement de M. Daniel AGUET (PLR), démissionnaire	4
2.2. Préavis 06-2018 Chemins de la Métairie et du Pont du Diable Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains Crédit demandé CHF 3'588'000.00	5
2.3. Préavis 07-2018 Mesures d'assainissement du bruit routier Crédit demandé CHF 1'410'000.00	6
2.4. Propositions individuelles	7
2.5. Divers	7
2.5.1. Responsable de la communication Annie MUMENTHALER	7
2.5.2 Lotissement des Boverattes – ferme et tilleul Bernard SUTER	8

A 20h00, la Présidente invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 73 présents.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants sont excusés : Mmes Florence Betrisey, Valérie Bory Baud, Simone Collet, Odile Cuénoud Gonzalez, Carole Di Natale, Anne Ganty, Nathalie Jaquerod, Isabelle Krenger, Eva Reith, Anne Schranz, Lucienne Vasserot, MM. Olivier Burnet, Jean-Luc Duvoisin, Jean-Marc Duvoisin, Richard Golay, Carlos Guillen, David Häusermann, Steve Marion, Pascal Pfister, Richard Pfister, Serge Rinsoz, Philippe Slama.

La Présidente :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, le quorum étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer selon l'article 59 du règlement du Conseil.

Chers collègues, j'ouvre officiellement cette séance conformément à l'art. 61 al. 1 du règlement du Conseil. Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Je vous rappelle le serment que vous avez prêté et j'invoque la bénédiction divine sur l'ensemble de nos travaux.

Invités excusés : Mme la Députée Monique Ryf, M. le Député Guy-Philippe Bolay, M. Olivier Rodieux, président du Conseil communal de Lutry.

Je salue la représentante de la presse, Mme Nina Brissot du Régional, que je remercie de l'attention qu'elle porte à nos délibérations. Je salue également avec grand plaisir le public présent dans la salle ce soir. Au nom du Conseil, je remercie ces citoyennes et ces citoyens de témoigner par leur présence de l'intérêt qu'ils manifestent pour nos débats. Je remercie aussi les huissiers et le technicien pour leur précieuse collaboration.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous signaler la présence parmi nous ce soir d'une délégation de conseillers communaux d'Epalinges, conduite par M. Jean-Pierre Michaud, qui viennent s'informer, et peut-être s'inspirer du fonctionnement de notre Conseil. Je vous demande d'accueillir par de chaleureux applaudissements nos collègues palinzards. (Applaudissements)

Procès-verbal de la séance du 21 mars 2018

La Présidente :

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 21 mars 2018 dans le délai réglementaire, conformément à l'article 62 al. 1 du règlement du Conseil. Quelqu'un a-t-il une remarque ou une modification à proposer ?

Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office conformément à l'art. 62 al. 1 de notre règlement et je remercie son auteur, Bernard Montavon, pour son excellent travail.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La Présidente :

J'ai le regret de vous informer du **décès de M. Jean Dutruit** survenu le 27 mars dernier. Jean Dutruit était devenu membre de notre Conseil en 2007. Il a été membre de la Commission de gestion et de la Commission des affaires régionales et intercommunales ainsi que de nombreuses commissions ad hoc avant de démissionner l'année dernière pour raisons de santé. Nous présentons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

Par ailleurs, je reviens sur l'invitation que vous avez reçue pour la soirée exceptionnelle du 15 mai au **Musée d'Art de Pully et à l'Archéolab** suivi d'un apéritif à la salle Davel. N'hésitez pas à vous inscrire d'ici au 1^{er} mai par téléphone ou à l'adresse e-mail figurant sur l'invitation, s'il vous plaît.

1.1.1. **REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

- Le 22 mars, j'étais invitée à l'assemblée générale de l'Entraide Seniors Pulliérans. J'ai pu ainsi me rendre compte de l'impressionnant travail effectué par le comité de cette association, un travail bénévole qui permet des économies substantielles pour la commune de Pully ;

- Le 28 mars, j'ai représenté notre Conseil à la Cérémonie annuelle des trois corps sécuritaires qui veillent en permanence sur la sécurité des habitants de notre commune, à savoir la Police Est Lausannois, l'ORPC Lausanne Est et le SDIS Ouest-Lavaux. Cette soirée, qui s'est déroulée ici même dans cette salle, a été couronnée par une magnifique prestation du Corps de musique de Pully ;

- Le 9 avril, j'ai représenté le Conseil communal au cimetière de Chamblandes puis à Verte-Rive à la célébration du 58^{ème} anniversaire de la mort du Général Guisan dont la mémoire reste aujourd'hui bien vivante dans le cœur des Vaudois ;

- Le 19 avril, j'étais conviée au repas de soutien de la Fondation Pré Pariset à l'EMS du Pré de la Tour.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

Nous avons trouvé ce soir sur nos tables les communications n° 7 à 9-2018. La Municipalité a-t-elle d'autres informations à nous communiquer ?

M. Gil Reichen, syndic, répond par la négative.

La Présidente :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux, je vous rappelle que si vous avez des remarques sur les communications écrites de la Municipalité vous pourrez intervenir au point 5 « Divers ».

Nous en arrivons aux annonces de dépôts de propositions individuelles. Nous n'avons pas reçu de proposition individuelle.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Mesdames, Messieurs les Conseillères et les Conseillers, vous avez tous reçu l'ordre du jour de la présente séance conformément à l'article 24 de notre règlement. Quelqu'un a-t-il une remarque à propos de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc approuvé tel quel.

2.1. Assermentation de M. Olivier VELUZ en remplacement de M. Daniel AGUET (PLR), démissionnaire

La Présidente :

Chers collègues, dans sa séance du 20 mars 2018, le Bureau du Conseil a proclamé élu M. Olivier Veluz, du groupe PLR, en remplacement de M. Daniel Aguet, démissionnaire. Je vais donc procéder à l'assermentation du nouveau conseiller communal, comme le prévoient les articles 5 et 9 de notre règlement. Je remercie M. l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Assermentation de M. Olivier VELUZ

La Présidente :

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais lire le serment, après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ! ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tous ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Olivier Veluz ?

M. Olivier Veluz : Je le promets !

Monsieur, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers le secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal (applaudissements). J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

**2.2 Préavis 06-2018 Chemins de la Métairie et du Pont du Diable
Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites
industrielles et réaménagements routiers et urbains
Crédit demandé CHF 3'588'000.00**

La Présidente :

Je demande au président de la commission ad hoc, M. Remo Kuonen, de bien vouloir venir à la tribune nous résumer et nous commenter brièvement les conclusions du rapport que vous avez reçu au préalable.

M. Remo Kuonen, président de la commission ad hoc :

Comme vous disposez d'une documentation exhaustive avec le préavis de la Municipalité et le rapport de la commission, je me contenterai donc de mettre en exergue trois éléments qui me paraissent essentiels dans le projet présenté. Premièrement, les responsables de la Commune vont examiner en collaboration avec l'AVACA la possibilité d'éliminer les marches d'escalier permettant de descendre sur le pont qui traverse la Vuachère côté ouest du chemin du Pont du Diable, ceci afin de faciliter le passage, pour les personnes à mobilité réduite, notamment, les vélos, les poussettes ou d'autres engins roulants, même si la pente est assez importante. Le chemin du Val-d'Or peut être un exemple en la matière car la pente y est très importante.

Deuxièmement, les fouilles qui devront être exécutées sur le chemin du Pont du Diable nécessitent le renforcement des murs qui le longent et qui sont anciens. Les services de la Commune ont passé un accord que l'on peut qualifier de gagnant-gagnant avec les propriétaires qui bordent ce chemin, en répartissant par moitié les coûts inhérents aux travaux de consolidation. Finalement, je rappelle que les deux chemins feront l'objet d'une servitude de passage public avec une vitesse qui sera limitée à 20 km/h. En résumé, la Commission invite à l'unanimité le Conseil à accepter les conclusions du préavis 06-2018 présenté par la Municipalité. Il faut également noter que la Commission des finances a préavisé favorablement par 10 voix contre 0 et une abstention.

La Présidente :

Merci, M. Kuonen.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière. Par avance, je vous remercie de concentrer les interventions sur vos raisons d'accepter ou de refuser l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente :

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur le préavis 06-2018. La parole n'est pas demandée. Je vais donc vous faire voter sur les conclusions du préavis 06-2018 dont les conclusions sont affichées à l'écran.

Les conclusions du préavis 06-2018 sont acceptées à l'unanimité moins 1 abstention.

**2.3. Préavis 07-2018 Mesures d'assainissement du bruit routier
Crédit demandé CHF 1'410'000.00**

La Présidente :

Le Président de la commission ad hoc, M. Alexis Bally, étant déjà à la tribune ! ... je lui donne la parole.

M. Alexis BALLY, président de la commission ad hoc :

Le préavis présente une demande de crédit pour un premier train de mesures destinées à atténuer un tant soit peu les nuisances du trafic routier. Il ne comprend que des mesures que l'on peut qualifier de palliatives, à savoir des revêtements routiers phono-absorbants et des fenêtres isolantes. Aucune mesure de modération de trafic pour cette première étape. Les conclusions du préavis ont été acceptées à l'unanimité par la Commission et la Commission des finances a également émis un préavis favorable. Je m'abstiens donc de vous relire les conclusions de ce préavis et vous invite à les accepter. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Bally. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.
La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente :

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur le préavis 07-2018.

M. Bernard SUTER demande la parole :

Un souhait de la part du groupe des Verts. Nous souscrivons pleinement à ce projet d'assainissement du bruit routier. Cependant, comme l'a très justement relevé mon collègue Alexis Bally, ces revêtements phono-absorbants et les fenêtres anti-bruit ne constituent qu'une toute petite partie de la solution et ne résolvent pas le fond du problème du trafic motorisé en ville de Pully. Il s'agit de mesures urgentes, certes, mais nous souhaitons ardemment que, lors de réfections ultérieures plus complètes, une plus grande place soit accordée à d'autres aménagements plus durables, tel que les bandes cyclables. Votre serviteur pratique la petite reine utilitaire depuis quelque 50 ans à Lausanne, souvent au péril de sa vie et au point qu'un de ses voisins est toujours étonné de le voir encore en vie. Le transfert du trafic motorisé actuel vers une mobilité plus douce ne peut se faire sans une infrastructure sûre et plus agréable pour les cyclistes. Alors, dommage que rien ne soit attribué à l'atténuation du trafic, page 9 al. 3.3. Nous sommes plusieurs conseillers communaux à venir à vélo aux séances. Alors si vous voulez continuer à voir nos bobines ...

La Présidente :

Merci, M. le Conseiller. La Municipalité veut-elle intervenir ?

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Merci, Mme la Présidente. Tout d'abord, j'aimerais remercier M. le Conseiller Suter de m'avoir transmis son souhait au préalable. J'y répondrai de façon très simple : dans tous les projets plus conséquents d'aménagement ou de réfection de nos infrastructures souterraines, nous prenons en compte ces besoins de tous les modes de transports, piétons, cyclistes, également automobilistes, bien entendu, et nous les intégrons dans nos projets, comme vous pouvez le voir, que cela soit à l'av. de Villardin dont le chantier s'est terminé récemment. Là, il y a eu une modération du trafic qui était normalement incluse dans ce rapport mais qui évidemment n'y est plus car elle a déjà été réalisée. Il s'agit de la mise en zone 30 km/h du chemin du Tilleul. D'autre part, comme vous pouvez le constater, pour ce qui concerne le chantier du boulevard de la Forêt, là aussi nous avons inclus des bandes cyclables sur ce boulevard. Ainsi, à chaque fois, nous tenons compte des besoins des piétons, des cyclistes, des automobilistes et, bien sûr, des transports publics et nous allons continuer à le faire.

La Présidente :

Merci, M. le Municipal. Quelqu'un veut-il la parole ?

Ce n'est plus le cas. Je vais vous faire voter les conclusions du préavis 07/2018 qui sont affichées à l'écran.

Les conclusions du préavis 07-2018 sont acceptées à l'unanimité.

2.4. Propositions individuelles

La Présidente :

Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, il n'y en a pas.

2.5. Divers

2.5.1. Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

Responsable de la communication

J'aurais juste une petite question à poser à M. le Syndic. Peut-on savoir s'il vous plaît quel est le nom de la personne qui est à présent à la tête du Service de la communication ? Merci pour votre réponse.

M. Gil REICHEN, syndic :

Madame la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, je suis un peu étonné de cette question devant le Conseil communal, mais on peut vous répondre très volontiers. Comme vous le savez, la responsable du Service de la communication a quitté le Service de la Ville. Nous avons procédé à une réflexion en terme d'organisation du Service. L'entité Communication reste mais elle sera rattachée au secrétariat de la Municipalité. Donc, le nouveau chef du Service de la communication, formellement, dans les organigrammes qui seront joints, à la demande du Conseil, au rapport de gestion, est M. le Secrétaire de la Municipalité, M. Philippe Steiner. Le poste est toutefois maintenu ; il a été mis au concours et la nouvelle personne qui portera le titre de délégué à la communication rejoindra notre équipe à partir du 1^{er} juin 2018.

2.5.2. M. Bernard SUTER demande la parole :

Lotissement des Boverattes – ferme et tilleul

Deux questions, très brèves, par rapport au lotissement des Boverattes. Je ne sais pas quel municipal pourra me répondre. Pourquoi avoir démoli la ferme des Boverattes située en bordure de terrain et dernier témoin, dans ce quartier, du passé agricole et viticole de Pully ? Je croyais que ce bâtiment présentait un intérêt historique.

Deuxième question : pourquoi avoir sacrifié le magnifique tilleul également situé en bordure de propriété à l'intersection Leisis – Reine-Berthe ?

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers,

Par rapport à la question de la ferme des Boverattes dans le cadre du plan de quartier, même si cela remonte assez loin - il a quand même été voté par votre Conseil communal, enfin pas celui-ci mais celui de l'époque - figurait une alternative pour la ferme des Boverattes. Cela signifie que dans les droits à bâtir du plan de quartier figurait la possibilité du maintien de la ferme. Dans le cadre du concours de projets qui a eu lieu, il se trouve que le projet lauréat ne prévoyait pas le maintien de cette ferme qui, je peux le comprendre, a un intérêt affectif, mais pas un intérêt historique particulier. Donc, cette ferme ne sera pas maintenue dans le cadre des constructions prévues aux Boverattes. Pour le tilleul, je ne peux pas vous répondre précisément. En principe, le projet et le plan de quartier prévoient aussi des plantations compensatoires et des aménagements paysagers conséquents qui compenseront largement, à notre avis, la disparition de ce tilleul.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas, je clos cette séance.

Il est 20h40.

Je vous rappelle la prochaine séance de notre Conseil le mercredi 30 mai et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée.

La Présidente :

Le secrétaire :

Lena Lio

Bernard Montavon